



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 9 JUILLET 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D20 - Autorisation d'engagement et crédit de paiement (AE/CP) n° 1 - Budget annexe Assainissement - Création - Schéma directeur d'assainissement

Date de convocation : 3 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Christine LANGELLIER, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Sophie TEXIER BEAUSSET à Catherine BAUBRI ; Sabrina THIBAUD à Myriam DEBARGE.

Absents excusés : 2

Laurent FLAMENT ; Frédéric RASSE.

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D20 - Autorisation d'engagement et crédit de paiement (AE/CP) n° 1
Budget annexe Assainissement
Création – Schéma directeur d'assainissement**Rapporteur : M. Julien SARRAZIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération n° D12 du 9 mars 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier fixant le cadre et les principales règles de gestion et la délibération du 23 avril 2026 adoptant son actualisation ;

Vu le vote du budget annexe assainissement le 23 avril 2026 ;

Considérant que le vote en autorisation d'engagement et crédit de paiement (AE/CP) est nécessaire pour la réalisation de l'étude du schéma directeur d'assainissement ;

A ce stade, le coût estimatif de l'étude est de 85 000 € HT à compter de 2026, conformément aux crédits de paiement (CP) annuels prévisionnels suivants :

	Chapitre budgétaire	Montant HT
Montant global de l'AP		85 000 €
CP année 2026	60	40 000 €
CP année 2027	60	30 000 €
	62	15 000 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter le montant prévisionnel de l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement relatifs à l'étude du schéma directeur d'assainissement ainsi que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'étude susmentionnées à hauteur de l'autorisation d'engagement et de mandater les dépenses afférentes ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches propres à cette affaire.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,**



Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, belonging to Marylène JAUNEAU.

Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.